



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2008

35 / 2009

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Etréchy



SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

LA SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2008

Bilan et Perspectives
Les indicateurs de performance
Le contexte réglementaire

Bilan et Perspectives

Un programme ambitieux d'identification et de suppression des Eaux Claires Parasites Météoriques devra être déployé pour limiter les problèmes de débordement, notamment sur le Collecteur Avenue d'Orléans.

Afin de limiter les épisodes de nuisance olfactive, la Collectivité a procédé à des travaux de fermeture de la serre de séchage et de stockage des boues. Il sera nécessaire de mesurer l'impact de ces travaux sur les nuisances olfactives, notamment pendant les mois d'avril et mai 2009.

Suite aux dégradations du génie civil de la bande de roulement du clarificateur de la station d'épuration une reprise globale de la bande de roulement par une entreprise spécialisée sera réalisée début 2009

La Collectivité devra demander à la Police de l'Eau d'actualiser l'arrêté Préfectoral de la station d'épuration afin de le mettre en adéquation avec les nouvelles obligations de rejet définies par l'arrêté du 22 juin 2007.

Les indicateurs de performance

La définition des indicateurs de performance est présentée dans le glossaire.

Indicateurs de performance – Arrêté du 2 mai 2007

Domaine	Indicateur	Valeur
Indicateurs descriptifs de service	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, séparatif, unitaire	6 252
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	725,4 Tonnes
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Cf. Annexe facture 120m3
Indicateur de performance	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50
	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires du décret n°94-469 du 03/06/94 modifié par le décret du 2 mai 2007	A consolider avec la collectivité après précision réglementaire
	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions réglementaires du décret n°94-469 du 03/06/94 modifié par le décret du 2 mai 2007	Conforme
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions réglementaires du décret n°94-469 du 03/06/94 modifié par le décret du 2 mai 2007	100%
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%



SOCIETE DES EA
DE L'ESSONNI

L'EXECUTION D SERVIC

2008

Le contra
La description des biens du service
Le bilan de l'exploitatio
La tarification du service
Les moyens du délégataire

Le contrat

→ Présentation du contrat

- **Mode de gestion**

Présentation du contrat

Désignation	Visa préfecture	Durée	Objet
Cahier des charges	22/07/2003	12 ans	Affermage Service d'assainissement

Le contrat couvre l'ensemble du système d'assainissement d'eaux usées du territoire de la collectivité. La gestion des Eaux Pluviales n'est pas intégrée au contrat d'affermage.

- **Certification du service**

Votre contrat est géré dans le cadre d'un service certifié par LRQA conforme à la norme ISO 9001 version 2000 qui garantit la mise en œuvre d'un système de management orienté vers la satisfaction du client et l'amélioration continue.

La démarche d'assurance qualité a été initiée en 1996. Ses engagements sont :

- > Garantir la qualité du produit aux consommateurs ;
- > Protéger l'environnement par la diminution de l'impact de son activité de services sur le milieu récepteur ;
- > Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur par une démarche de prévention des risques
- > Accroître la qualité de service apportée aux clients par une amélioration permanente de son organisation.



Chaque collaborateur agit quotidiennement de façon responsable et met tout en œuvre pour fournir à ses clients la qualité de service qu'ils demandent, en assurant sa propre protection, celle d'autrui et en respectant le milieu environnant dans lequel il travaille.

La Société des Eaux de l'Essonne s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi elle a entrepris, avec les collectivités qui s'y sont associées, une démarche de management de l'environnement selon le référentiel ISO 14001 version 2004. Ainsi, elle compte aujourd'hui 25 sites certifiés ISO 14001.

La description des biens du service

→ Description du système d'assainissement

Le système d'assainissement de la commune d'Etrechy est composé d'un réseau de collecte entièrement séparatif. Dans un tel système, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et transportées dans des réseaux distincts :

- Les eaux usées aboutissent à la station d'épuration d'Etrechy, dans la zone industrielle des Gravelles, via cinq postes de relèvement. Cette station a une capacité nominale de 10.000 Equivalents habitant (Eh). Elle traite également les effluents de la commune d'Auvers Saint-Georges. Les eaux épurées sont rejetées dans la Juine.
- Une grande partie des eaux pluviales est collectée et évacuée vers le ruisseau des Corps-Saints, puis rejetée dans la Juine. Certains lotissements sont munis de leurs propres systèmes d'assainissement des eaux pluviales constitués de puisards ou de bassins de rétention.

→ Réseau

▪ Description

Les caractéristiques techniques du réseau d'assainissement sont les suivantes :

Répartition de la longueur du réseau par nature (ml)

Eaux usées		Total
Unitaire	Séparatif	
0	32 322	32 322

Répartition de la longueur du réseau par nature (ml)

Gravitaire	Refoulement	Total
31 959	363	32 322

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des canalisations par diamètre.

Répartition de la longueur du réseau par diamètre (ml)

Diamètre	Eau usée
80	81
120	612
150	4462
200	21 629
250	4272
300	1185
400	81
Total	32 322

Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages présents sur le réseau.

Ouvrage du réseau

Nature	Nombre
Branchements	2 303
Regards	946
Avaloirs	0
Déversoirs d'orage / By-pass*	2
Dessableurs	0
Débourbeurs/Déshuileurs	1
Postes de relèvement	5
Plans d'eau	0

*Trop-plein du poste de relèvement Souche Picard vers un bassin de rétention et by-pass en entrée de station d'épuration.

▪ Système d'information Géographique (SIG)

L'ensemble des caractéristiques du réseau d'assainissement est enregistré dans un **Système d'Information Géographique (SIG)** utilisé pour la planification et le suivi des interventions.



Illustration du SIG : en rouge les réseaux d'eaux usées – en vert les réseaux d'eaux pluviales – en bleu les réseaux unitaires

→ Poste de relèvement

Postes de relèvement

Nom d'usage	EU/EP	Nb et capacité de pompes	Dont secours	Régulation	Télé-surveillance	Trop plein O/N
PR Souche Picard	EU	2 * 18 m ³ /h	1 * 18 m ³ /h	Sonde piezo	Oui	Oui
PR Clos Morin	EU	2 * 49 m ³ /h	1 * 49 m ³ /h	Sonde piezo	Oui	Non
PR Château Morin	EU	2 * 40 m ³ /h	1 * 40 m ³ /h	Sonde piezo	Oui	Non
PR Les Aulnettes	EU	2 * 25 m ³ /h	1 * 25 m ³ /h	Sonde ultrasons	Oui	Non
PR ZI Les Gravelles	EU	2 * 19 m ³ /h	1 * 19 m ³ /h	Sonde piezo	Oui	Non

→ Station d'épuration

▪ Description

La station d'épuration de la commune d'Etréchy, construite par la société KRUGER en 1992, est dimensionnée pour traiter un flux de pollution de 10.000 Equivalents habitant (Eh).

Flux nominal journalier (kg/j)

MES	700
DCO	600
DBO	900
NK	150
PT	-

Charge hydraulique

Débit nominal journalier	2000 m3/j
Débit de pointe de temps sec	143 m3/h
Débit maximal horaire accepté	250 m3/h

Le système de traitement comporte deux filières :

- la filière eau : élimination des matières grossières, des sables et des graisses par des moyens mécaniques ou des procédés chimiques et épuration biologique de la pollution dissoute grâce aux bactéries présentes dans l'effluent ;
- la filière boues : déshydratation et valorisation des boues en agriculture.

La filière EAU est composée :

- d'un poste de relèvement en entrée de station, équipé d'un trop plein raccordé à un ouvrage de comptage. En cas de sur-débit ou de panne du poste de relèvement, le trop plein du poste permet de diriger les effluents vers un by-pass général de l'installation.
- d'un prétraitement. Ce traitement physique comporte deux étapes : le plus gros des matières polluantes est retenu par un dégrilleur à fines mailles, les particules les plus fines comme les sables et les graisses sont éliminées par un dessableur-dégraisseur. Après dégrillage, une partie des eaux peut être by-passée vers la Juine. Les refus de dégrillage sont stockés dans un container prévu à cet effet, avant d'être envoyés en décharge contrôlée.
- d'un traitement biologique de type boues activées en aération prolongée. Deux bassins rectangulaires parallèles, sièges d'un traitement biologique par des micro-organismes, comportent :
 - une zone de contact qui permet d'homogénéiser les boues de retour du clarificateur et l'effluent brut,
 - deux zones d'aération alternées qui permettent l'abattement de la pollution carbonée, la nitrification lors des phases aérées (transformation de l'ammoniaque issue des